

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 6 juin 2016 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Était absente : Mme Denise Langlois-Boudreau

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2016-06-90

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2016-06-91

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2016-06-92

Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2016

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mai 2016. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 91 423,98 \$.

Adoptée

2016-06-93

Décret du conseil sur le défaut d'assister d'un de ses membres

Tenant compte que son défaut d'assister est dû à un motif sérieux et d'ordre médical et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil décrète que le défaut d'assister à la présente séance de Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, n'entraîne pas la fin de son mandat

tel que stipulé à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, LRQ, c E-2.2.

Adoptée

2016-06-94

Modification de la résolution 2013-11-205 ayant trait à la *Nomination du maire suppléant*

Tenant compte que Mme Denise Langlois-Boudreau agit à titre de maire suppléant pour les mois de juin à novembre, alors que Mme Andrée St-Laurent occupe ce poste pour les mois de décembre à mai;

Tenant compte que Mme Denise Langlois-Boudreau est en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Andrée St-Laurent agisse à titre de maire suppléant en remplacement de Mme Denise Langlois-Boudreau pendant la durée de sa convalescence et jusqu'à son retour au travail.

Adoptée

1.8 Prochaine séance du conseil le 4 juillet 2016 (bureaux fermés le vendredi 24 juin et le vendredi 1^{er} juillet)

1.9 Fermeture des bureaux du 18 au 22 juillet 2016

2016-06-95

Embauche des étudiants pour combler les emplois d'été

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'embaucher les 2 étudiants suivants pour combler les emplois d'été. Leur salaire horaire sera de 10,75 \$.

Trycia St-Pierre occupera le poste de préposée à la piste cyclable. Ce poste débutera en juin pour une durée de 10 semaines à raison d'environ 21 heures par semaine. Si le kiosque de la vélopiste n'est pas en fonction cet été ou le devient tardivement (suite à la réparation de la portion de la piste qui s'est effondrée), Trycia occupera dans l'intérim le poste de préposée au Centre d'interprétation du granite, poste qui débute en juin pour une durée de 11 semaines à raison d'environ 10 heures par semaine.

S'il y a ouverture du kiosque de la vélopiste et dès cette ouverture, Laïlas Cauchon prendra le relais au Centre d'interprétation du granite à raison d'environ 10 heures par semaine.

Il est à noter que l'embauche est sujette à une période de probation de 2 semaines. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps supplémentaire au même taux horaire pour des travaux tels l'arrachage de l'herbe à poux et le nettoyage de la rivière.

Adoptée

2016-06-96

Embauche de 2 étudiants dans le cadre du programme Emploi été Canada 2016

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher Brandon Cauchon pour le poste de préposé à l'entretien paysager des terrains et des parcs municipaux;

Et d'embaucher Valérie Tremblay pour le poste de préposée administrative dans les bureaux municipaux;

Ces emplois d'une durée de 245 heures échelonnées sur 7 semaines sont rémunérés au taux horaire de 10,75 \$. Il est à noter que 50 % de ce salaire est compensé par le programme Emploi été Canada.

Adoptée

2016-06-97

Autorisation à M. Jean Mainguy, maire, et à Mme Andrée St-Laurent, conseillère, de participer au congrès de la F.Q.M. du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Jean Mainguy, maire, et Mme Andrée St-Laurent, conseillère, à participer au congrès de la F.Q.M. du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec.

Adoptée

2016-06-98

Adoption du Règlement municipal uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements portant sur diverses matières;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des règlements municipaux uniformisés (RMU) sur le territoire de la MRC de Portneuf date de plusieurs années et que les municipalités ont manifesté leur intention de procéder à leur actualisation;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail composé de directeurs généraux et de greffiers de certaines municipalités de la MRC de Portneuf ainsi que d'un représentant de la Sûreté du Québec a procédé à l'analyse et à la révision des règlements municipaux uniformisés (RMU);

CONSIDÉRANT QU'un consensus a été obtenu entre les municipalités et les intervenants concernés quant au contenu d'un règlement uniformisé regroupant les dispositions de six règlements municipaux uniformisés (RMU);

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter ce règlement visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie vise à remplacer les règlements suivants :

- le règlement RMU-01 et RMU-01A sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux;
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2016 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le Règlement municipal uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;

Que le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité;

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Saint-Raymond et à la MRC de Portneuf.

QUE, par la présente, les règlements suivants soient abrogés :

- # 344-07
- # 346-07
- # 352-07
- # 390-11

Adoptée

2. Sécurité publique

2016-06-99

Premier paiement pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement du premier versement de la somme payable pour l'année 2016 pour les services de la Sûreté du Québec. Le montant de ce premier versement est de 45 317 \$ sur un total de 90 634 \$.

Adoptée

2016-06-100

Politique concernant le salaire versé aux pompiers

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que tout appel logé entre 19h00 et 7h00 équivaille à 3 heures minimum de rémunération;

Que, sur présentation de pièces justificatives tel qu'horaire de travail, le salaire de tout pompier soit compensé si le pompier reçoit un appel durant ses heures de travail;

Que des frais de repas soient payés si la formation à l'extérieur ou le temps d'intervention excède l'heure des repas aux taux suivants: déjeuner 10 \$, dîner 20 \$, souper 30 \$.

Adoptée

2016-06-101

Inscription de la brigade à la *Journée des pompiers de la MRC de Portneuf*

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'inscription de la brigade à la *Journée de pompiers de la MRC de Portneuf* le 6 août 2016 au coût de 250,00 \$.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2016-06-102

Piquetage et pose de bornes sur la rue Principale

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Luc Ménard, arpenteur géomètre, pour la réalisation d'un certificat de piquetage sur la rue Principale entre les ponts Voyer et Moisan. Ce mandat, au coût de 3 525 \$, taxes en sus, inclut la pose d'une trentaine de repères. De grands piquets de bois seront aussi placés entre les repères d'arpentage afin de permettre une meilleure visualisation des emprises sur le terrain. Tous les repères, piquets et éléments physiques pertinents le long de ces emprises seront ensuite représentés sur le certificat de piquetage.

Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2016.

Adoptée

2016-06-103

Réfection d'une portion du Chemin Colbert

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Transport Alain Carrier Inc. pour procéder à la réfection d'une portion du Chemin Colbert. Les travaux consistent à excaver un fossé de 60 cm de profondeur sur une longueur de 200 mètres et d'excaver le centre de la chaussée pour y mettre 15 cm de gravier brut sur une longueur de 100 mètres. Ces travaux seront réalisés au coût de 2 275 \$, taxes en sus, tel que décrit sur la soumission en date du 30 mai 2016.

Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2016.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de revoir certaines modalités relatives à l'aménagement de quais et d'accès en bordure du Lac Montauban

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un *règlement modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de revoir certaines modalités relatives à l'aménagement de quais et d'accès en bordure du Lac Montauban* sera adopté.

2016-06-104

Adoption du projet de Règlement numéro 449-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de revoir certaines modalités relatives à l'aménagement de quais et d'accès en bordure du Lac Montauban

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le projet de règlement numéro 449-16 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de revoir certaines modalités relatives à l'aménagement de quais et d'accès en bordure du Lac Montauban.*

Adoptée

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un *règlement modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19* sera adopté.

2016-06-105

Adoption du premier projet du Règlement numéro 450-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement numéro 450-16 modifiant le règlement de zonage #435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19.

Adoptée

4.5 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 796 rue de l'Église Est (lot rénové 5 223 405)

2016-06-106

Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 796 rue de l'Église Est (lot rénové 5 223 405)

Attendu que Mme Louise Gingras, propriétaire d'un immeuble situé au 796 rue de l'Église Est (lot rénové 5 223 405), a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre que la marge de recul arrière du bâtiment principal soit de 7.07 mètres au lieu de 7.5 mètres tel que stipulé par l'article 6.2.4 du règlement de zonage 435-14 selon la grille de spécification pour la zone M-2 section 1 feuillet B6;

Attendu que cette irrégularité a été notée par l'arpenteur dans le cadre de la réalisation du certificat de localisation pour la vente de la propriété par la succession;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquiescer à la demande de dérogation mineure de Mme Louise Gingras, propriétaire d'un immeuble situé au 796 rue de l'Église Est (lot rénové 5 223 405), visant à permettre que la marge de recul arrière du bâtiment principal soit de 7.07 mètres au lieu de 7.5 mètres tel que stipulé par l'article 6.2.4 du règlement de zonage 435-14 selon la grille de spécification pour la zone M-2 section 1 feuillet B6.

Adoptée

2016-06-107

Location de toilettes pour le Club Arlau

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De louer chez Équipements Paquet 2 toilettes chimiques au coût de 155 \$/toilette/mois, taxes en sus, du 7 juin au 7 octobre 2016. Cette location inclut une vidange hebdomadaire gratuite des toilettes.

Adoptée

2016-06-108

Ajustement du salaire de l'inspectrice

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De modifier la résolution 2016-05-86 de sorte que le salaire de l'inspectrice soit de 24,50 \$ au lieu de 24 \$, en accord avec la grille des salaires.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2016-06-109

Marché aux puces le samedi 11 juin 2016

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De tenir un marché aux puces dans le stationnement de la gare le samedi 11 juin 2016 de 9h00 à 14h00 et d'aviser nos assureurs de la tenue de cet événement.

Adoptée

2016-06-110

Appui à la Fondation des Services Santé et Sociaux de Portneuf et au Comité de Citoyens

Attendu que le réseau de santé portneuvois est gravement sous-financé;

Attendu que l'Hôpital régional de Portneuf n'a pas les ressources humaines et financières pour donner à la population de Portneuf des soins acceptables pour ses 52 000 habitants, en particulier à cause de son manque de lits, d'équipements et d'effectifs dans son service d'urgence;

Attendu que les études comparatives avec d'autres régions similaires démontrent le manque flagrant de ressources dans Portneuf et que de nombreux projets pour l'hôpital acceptés par l'ancien CSSS de Portneuf et l'Agence de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ont été reportés et abandonnés;

Attendu que des promesses ont été faites par les ministres de la Santé précédents pour annoncer différents investissements dans les infrastructures et les équipements spécialisés pour fournir des services tels que les traitements d'hémodialyse et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

Attendu que la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf a amassé d'importantes sommes d'argent pour l'acquisition d'un tomodensitomètre (TACO) et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

Attendu que le CIUSSS de la Capitale-Nationale refuse de doter la région d'un tomodensitomètre (TACO), abandonne le projet de lits pour soins de courte durée au troisième étage de l'établissement qui est toujours vacant, transfère les analyses de laboratoire vers Québec, suspend les services de mammographie, refuse d'accorder plus de ressources à la MRC de Portneuf;

Attendu qu'à cause du manque de soins de proximité, des Portneuvois et Portneuvoises préfèrent abandonner leurs traitements pour ne pas avoir à se déplacer à Québec pour les obtenir;

Attendu qu'un comité de citoyens a été formé pour le rétablissement et la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf;

Attendu que le comité de citoyens exige une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux de Québec, Docteur Gaétan Barrette, afin de rétablir des soins de santé acceptables dans la MRC de Portneuf;

Attendu que le comité de citoyens demande que la MRC de Portneuf ait une part juste et équitable des médecins et professionnels de la santé oeuvrant sur le territoire de la Capitale-Nationale, qu'on équilibre les budgets de santé pour la MRC de Portneuf, afin que ses citoyens reçoivent des soins acceptables;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre soutienne la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf dans ses démarches d'acquisition d'équipements spécialisés et de recherche de budget de fonctionnement s'y rapportant;

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie et soutienne le comité de citoyens pour réclamer plus de ressources pour les 52 000 citoyens de la MRC de Portneuf afin que ces derniers aient accès à des soins de santé de proximité indispensables.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h30.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière